

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mercredi 21 juin 2023.

Etaient présents : MM HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREaute, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREaute, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Pouvoirs de :

- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Représentation de :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL

Excusée : SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale et Mme SLIMANI, Responsable Finances.

Secrétaire de Séance : Mme COZIC Bernadette

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	32
Quorum	22
Nombre de votants	41

Délibération n° 086/2023

OBJET : CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC CAUX SEINE AGGLO ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX RELATIVE À LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DES RESSOURCES D'ANGERVILLE BAILLEUL ET DE SAINT MACLOU LA BRIÈRE

OBJET : CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC CAUX SEINE AGGLO ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX RELATIVE À LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DES RESSOURCES D'ANGERVILLE BAILLEUL ET DE SAINT MACLOU LA BRIÈRE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Campagne de Caux,

Considérant que les études concernant le Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) des forages d'Angerville Bailleul et Saint Maclou la Brière sont menées conjointement entre la Communauté de communes Campagne de Caux et Caux Seine agglo. Ces ressources sont impactées par plusieurs problématiques de qualité d'eau (nitrates, pesticides, turbidité...) nécessitant la création d'une station de traitement de la ressource commune.

La création de cette usine a été estimée dans une première étude de faisabilité entre 7,5 et 9 millions euros HT. Afin d'engager cette opération, une mission de maîtrise d'œuvre, dont le coût est estimé à 500 000 € HT, doit être réalisée.

Ainsi, il a été convenu entre la Communauté de communes Campagne de Caux et Caux Seine Agglo que :

- Caux Seine Agglo assumera, sur le plan administratif et technique, l'étude de maîtrise d'œuvre et la réalisation de l'ensemble du programme de réalisation de l'usine de traitement d'eau potable (UTEP) des ressources d'Angerville Bailleul et Saint Maclou la Brière,
- Caux Seine agglo sera propriétaire du terrain et de la future usine de traitement d'eau potable,
- Caux Seine agglo assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de création de l'UTEP Angerville Bailleul et Saint Maclou la Brière et assurera la gestion directement ou par l'intermédiaire de son délégataire,
- La Communauté de communes Campagne de Caux conservera la propriété du captage de Saint Maclou le Brière.

Le financement de la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création et la construction de l'usine de traitement sera établi au prorata des volumes d'eau produits par chaque ressource tel que :

- 56% des frais seront pris en charge par Caux Seine Agglo,
- 44% des frais seront pris en charge par la Communauté de communes Campagne de Caux.

Les frais inhérents à la mission de maîtrise d'œuvre seront réglés par Caux Seine agglo et remboursés par la Communauté de communes Campagne de Caux conformément à la convention d'entente intercommunale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'entente intercommunale avec Caux Seine Agglo pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'une usine de traitement des ressources d'Angerville Bailleul et Saint Maclou la Brière,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération,
- **D'INSCRIRE** les dépenses et recettes correspondantes sur le budget eau potable.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

